

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 5 décembre 2019

## Épisode de pollution de l'air - Polluant PM10 Activation de la procédure préfectorale d'alerte sur le bassin Lyonnais/Nord-Isère

### Épisode Particules fines en cours – Procédure d'Alerte Niveau 1

Compte tenu des prévisions émises par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, la **procédure préfectorale d'alerte de niveau N1** est activée à compter du 5 décembre 2019, pour le bassin Lyonnais/Nord-Isère. Afin de réduire les sources d'émissions polluantes, le préfet de l'Isère instaure les mesures détaillées ci-dessous.

#### PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LA CIRCULATION :

- Abaissement de vitesse de 20km/h sur les axes supérieurs ou égaux à 90km/h ;
- Les axes sur lesquels la vitesse autorisée est égale à 80 km/h sont limités à 70 km/h.

Les mesures détaillées qui visent à protéger la population des effets du pic de pollution et à réduire les sources d'émissions polluantes prennent effet à compter de ce jour à 17h00 (à l'exception des mesures relatives au secteur du transport qui sont mises en œuvre à partir du vendredi 6 décembre 2019 à 05h00 du matin).

Par ailleurs, afin de protéger la population des effets du pic de pollution, le préfet de l'Isère formule les recommandations suivantes :

#### Recommandations faites aux personnes sensibles et vulnérables

- Éloignez-vous des grands axes routiers aux périodes de pointes ;
- Éloignez vos enfants de la pollution automobile ;
- Limitez les sorties durant l'après-midi (13h-20h) ;
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues ;
- En cas de symptômes ou d'inquiétudes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

## **Annexes :**

- Mesures réglementaires détaillées en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution
- Carte des bassins d'air en Isère
- Liste des communes concernées par bassin d'air

### **Plus d'informations :**

- [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)
- [www.air-rhonealpes.fr](http://www.air-rhonealpes.fr)
- [www.metromobilite.fr](http://www.metromobilite.fr)

### **Contact presse :**

Service communication de la Préfecture

Téléphone :04 76 60 48 05

[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)



@Prefet38